

# SAÔNE Actuel

Trimestriel



Foto grafia

**Vivre à Saône**, se promener dans notre village en évitant les papiers, les chewing-gums, les déjections canines et les déchets en tout genre, quel bonheur !

Le week-end : prendre l'air sur les sentiers forestiers, le long des chemins blancs en évitant les sacs de couches usagées, les vieux pneus, les poubelles ménagères, les bouteilles de toutes sortes, quelle agréable sensation !

Chacune, chacun est en droit de profiter d'une nature, d'un village propre et accueillant. C'est tout à fait normal, la vie en communauté implique des règles que malheureusement certains ont du mal à respecter.

Et pourtant, il faut savoir que le jet de déchets par une vitre de portière ou l'abandon de détritiques dans la nature est une infraction réprimée par l'article R632-1 du code pénal.

De plus, la durée de vie des déchets dans la nature est parfois bien plus longue que notre petite durée de vie.

Quelques exemples : un mouchoir en papier (3 mois), un journal (3 à 12 mois), un mégot de cigarette (1 à 2 ans, il peut polluer 500l d'eau à lui tout seul), un filtre de cigarette (1 à 5 ans), un chewing-gum (5 ans), de l'huile de vidange

(5 à 10 ans, en polluant jusqu'à 1000 m<sup>3</sup> d'eau et en empêchant l'oxygénation de la faune et de la flore), une canette, un pneu (100 ans), une boîte de conserve (50 ans), un sac plastique (450 ans) et du verre (4000 ans minimum). Nous vivons dans notre village et nous aimons nous y promener, alors faisons en sorte qu'il reste agréable à vivre.

Aujourd'hui, les agents communaux, les bénévoles à travers certaines manifestations et tout citoyen responsable participent au nettoyage et au ramassage de ces saletés. Mais ne serait-il pas mieux que les auteurs de ces dégradations prennent conscience des conséquences de leurs actes ?

J'invite ces personnes à réfléchir sur leur comportement et à penser aux effets de leurs gestes sur notre environnement.

L'espoir que de telles situations ne se reproduisent plus serait-il vain ? Nous espérons que non !

**Vivre à Saône, protéger Saône**, c'est sauvegarder notre qualité de vie, c'est entretenir un village où nos enfants, nos petits-enfants, auront plaisir à vivre.

Luc Bandelier



## ÉTAT CIVIL

## SOMMAIRE

|                                     |     |
|-------------------------------------|-----|
| État civil .....                    | 2   |
| Présentation.....                   | 3   |
| Départs en retraite.....            | 3   |
| Hommages.....                       | 4   |
| Sécurité.....                       | 5-6 |
| Spécial Jeunes                      |     |
| - Les TAP.....                      | 7   |
| - Contes à l'Outo.....              | 7   |
| - Conseil Municipal des Jeunes..... | 8   |
| - Sortie "nature".....              | 8   |
| Saônois à connaître.....            | 9   |
| Diagonale du Doubs.....             | 10  |
| Saônorités .....                    | 10  |
| Les activités à Saône.....          | 11  |
| Bonnes vacances .....               | 12  |

Instauré par François I<sup>er</sup> en 1539 pour les naissances et les décès puis plus tard pour les mariages, l'état-civil tel que nous le connaissons aujourd'hui est consigné dans les registres par les officiers d'état civil, tenus dans les mairies depuis 1792.

Indépendamment des rigueurs imposées par le Code civil pour la gestion de ces registres, les communes qui éditent et diffusent un journal communal portent à la connaissance de la population les principaux événements d'état-civil.

Pour notre commune de Saône, voici les critères de parution au périodique:

- **Naissances** : Toutes les naissances dont les parents demeurent dans la Commune, même si ces naissances sont survenues ailleurs.
- **Mariages** : Toutes les célébrations ayant lieu à Saône.
- **Décès** : Tous les décès survenus à Saône ainsi que tous les décès de Saônois survenus hors de la Commune.
- **Transcription de décès** : Tous les décès des habitants de Saône survenus ailleurs.



27 mai 2017

### Mariages

: **FRADIN Nicolas** Bruno André Guy  
et **NICOLAS Élis**a Marie-Virginie Françoise

03 juin 2017

: **CATTET Franck** Jean Bernard  
et **CHABOD Marie** Martine Gilberte



05 janvier 2017

### Naissances

06 janvier 2017

: **HUOT-MARCHAND Léa** Christine Evelyne

13 avril 2017

: **TISSERAND Gatien** Charles Francis

04 mai 2017

: **BAILLY Evy**

18 mai 2017

: **EPAILLY Joanne** Sylvie Thérèse

: **BLONDEAU Leila** Anouk Suzanne



### Décès

Aucun décès

### Transcriptions de décès

09 mai 2017

: **NICOLAS Henri** Marie François Joseph

19 mai 2017

: **PUGIN Louis** Jean Marius



---

## SAÔNE ACTU ÉVOLUE...

---



Le n° 1 de **SAÔNE Actu** a été bien apprécié par une majorité des lecteurs, à qui nous adressons nos sincères remerciements pour leurs commentaires constructifs.

En fonction de ces commentaires, et aussi en raison des difficultés que nous avons rencontrées, concernant notamment le non-respect des délais et la distribution incomplète, nous avons pensé à une formule propre à améliorer la qualité et l'intérêt des informations que nous vous proposons.

C'est ainsi que, nous rappelant la phrase de Pierre de Coubertin : *"Chaque difficulté rencontrée doit être l'occasion d'un nouveau progrès"*, nous avons pris les décisions suivantes :

### ➤ Périodicité

**SAÔNE Actu** sera désormais **trimestriel**.

Par conséquent, ce n° 2 couvrira les mois de juillet, août et septembre.

### ➤ Annonce des événements

Il est décidé de supprimer les "agendas" réguliers des associations (*"Les événements à Saône en..."*) pour chaque mois. Les personnes intéressées par le hand, les jeux (tarot, après-midi jeux), etc. sont, a priori, membres des associations concernées, donc en connaissent les plannings. Il ne nous semble donc pas indispensable de diffuser ces annonces, qui nous paraissent redondantes.

En revanche, nous continuerons à annoncer tous les "événements", même proposés par les associations, s'ils sortent des plannings mensuels réguliers.

Donc, **pour le 10 septembre**, nous devons avoir connaissance de tous les événements qui auront lieu **jusqu'à la fin de l'année 2017** (octobre, novembre, décembre)

---

## CONSEILS MUNICIPAUX

---

Le Conseil prévu initialement le 31 mai a d'abord été reporté au 7 juin puis finalement arrêté au 12 juin.

Nous bouclons ce numéro le 10 juin, et avons bien pris note de la date du prochain Conseil Municipal le 12 juin prochain.

Le prochain Saône Actu (n° 3 : octobre-novembre-décembre) en donnera le compte-rendu.

En attendant, vous pourrez en prendre connaissance en consultant le site internet de la commune [www.saone.fr](http://www.saone.fr) ou sur place à la Mairie

---

## DES DÉPARTS EN RETRAITE...

---

### Jocelyne Grass

Elle va quitter l'animation des cours de stretching qu'elle a assurés à Saône depuis 30 ans (en assurant son remplacement par Mélanie).

Une carrière ? Non, plutôt un large engagement au service du bien-être de chacun(e) qui a fréquenté ses 6 cours répartis sur la semaine, et une assiduité !!!).

Jocelyne, que des centaines de personnes appellent par son prénom, connaît les pratiquants et leurs petites faiblesses, adapte les postures, prend soin des uns et des autres avec un petit mot ou un appui ferme, recherche sans cesse la progression, et tant d'autres choses encore !

Son "renoncement" à une grande partie de sa vie, nous souhaitons qu'il se transforme pour lui ouvrir d'autres horizons cette fois plus personnels ?

**Merci Jocelyne, vraiment.**

*Des pratiquants de la première heure*

### Marie-Christine Le Du

Madame Le Du, c'est Marie-Christine, elle est connue à Saône par nombre d'enfants et de parents d'élèves pour avoir dirigé le péricolaire pendant des années.

Entre l'Outo, les écoles et la Mairie, vous avez pu l'apercevoir marchant de son pas rapide ou centrée sur le groupe d'enfants qu'elle accompagnait.

Elle va quitter son poste pour une retraite bien méritée. Elle y sera, bien sûr, remplacée par Rachel Barbier, en ce lieu qu'elle a rendu bien vivant, et n'en tirant aucune gloire, considérant qu'elle n'a fait qu'assurer la mission qui lui a été confiée !

Désormais, le temps sera pleinement le sien, même partagé avec ses enfants et ses petits-enfants : une relation qui lui allait si bien !.

## 8 MAI : DEVOIR DE MÉMOIRE



Comme chaque année le 8 mai, nous nous sommes rassemblés pour commémorer l'événement majeur du 20<sup>ème</sup> siècle : la capitulation sans condition de l'Allemagne nazie devant les forces alliées, le 8 mai 1945.

Il y a 72 ans, le 8 mai 1945, les armes se taisaient enfin en Europe, mettant un terme à cinq années de cauchemar et de barbarie, cinq années parmi les plus cruelles de l'histoire de l'humanité.

Ce 8 mai 1945, tous les survivants, ceux qui ont risqué leur vie en combattant, en résistant, ceux qui ont souffert de l'Occupation, de la Déportation, de la Captivité et du Travail obligatoire en Allemagne, peuvent enfin espérer de nouveau l'édification d'un monde plus juste et plus fraternel.

Notre présence, au pied du monument aux morts tombés pour la France, dans l'émotion de ce jour anniversaire, donne tout son sens au nécessaire devoir de mémoire qui est le nôtre. Souvenons-nous de celles et ceux qui ont accompli leur devoir avec courage et abnégation. Ils ont consenti d'immenses sacrifices, ils ont enduré de terribles souffrances, ils ont bravé tant de dangers.

Aujourd'hui, 8 mai 2017, une nouvelle fois il nous faut donc nous souvenir de tous ceux qui ont donné leur vie et leur jeunesse pour la Paix, la Démocratie et la Liberté et à qui nous nous devons de continuer leurs combats pour des valeurs pour lesquelles ils sont morts.

Certains d'entre eux sont morts pour leur Pays, mais avant tout pour la PAIX, la plupart n'avaient pas 25 ans.

Il nous faut nous souvenir, aussi, de toutes les victimes civiles et militaires.



Malgré la fraîcheur et un temps menaçant, les Saônoises et les Saônois ont répondu à l'invitation de Monsieur le Maire, Yoran Delarue, et des présidents d'associations d'anciens combattants, pour célébrer le 72<sup>ème</sup> anniversaire de l'armistice de la Seconde Guerre mondiale.

Dès 11 h 30, le premier magistrat, entouré de son conseil municipal, a rappelé, dans son discours, le destin tragique de six aviateurs américains qui ont perdu la vie le 19 janvier 1945 quand leur avion, un BV 6, s'est écrasé au sol, au lieu-dit "le Croc de Fontain".

L'adjoint au maire a ensuite lu l'ordre du jour n°9 du général de Lattre de Tassigny : *"Le jour de la victoire est arrivé (...) j'ai signé l'acte solennel de la capitulation de l'Allemagne"*. Des élèves de l'école élémentaire ont pris la parole pour lire le message de Monsieur le Secrétaire d'État auprès du Ministre de la Défense, chargé des anciens combattants et de la mémoire.

Après avoir égrené les noms de ceux qui sont morts pour la France, moment d'émotion avant le dépôt de gerbe par les officiels, une minute de silence fut observée après la sonnerie *"Aux Morts"* et la *"Marseillaise"* interprétée par la batterie-fanfare. Il faut noter l'excellente tenue du piquet d'honneur fourni par le Groupement de soutien de la base de défense de Besançon à cette occasion, du détachement de sapeurs-pompiers et la fidélité des portedrapeaux des associations des anciens combattants.

Puis, à l'invitation de Monsieur le Maire, un vin d'honneur convivial fut servi salle Guinand.

*Emilio Juarez*



## UNE PENSÉE POUR MANCHESTER



Mercredi 24 mai au soir, une soixantaine de personnes se sont réunies place de l'Eglise pour exprimer leur solidarité avec les familles et les proches des victimes de l'attentat terroriste perpétré à la Manchester Arena le 22 mai.

Devant quelques fleurs, on s'est recueilli pendant une minute de silence.

Yoran Delarue, maire de Saône, a dénoncé cette horreur sans nom, cette barbarie ignoble, et a appelé à l'unité.

# VACANCES ET SÉCURITÉ



## Tranquillité vacances

L'un est synonyme de l'autre? direz-vous? Mais dans la réalité, est-ce toujours bien vrai? L'approche de la période estivale est génératrice d'un souci spécifique lié à «l'abandon» provisoire de son "chez soi" et des biens qui s'y trouvent, auxquels s'attachent des sentiments bien légitimes.

Il n'est donc pas inutile de rappeler quelques règles de base pour contrarier le passage éventuel de visiteurs indésirables.

Ces dispositions sont d'ailleurs accessibles sur le site de la Commune de Saône

<https://www.saone.fr/index.php/cadre-de-vie/quotidien/securite>.

- Avez vos voisins ou le gardien de votre résidence.
- Faites suivre votre courrier ou faites le relever par une personne de confiance : une boîte à lettres débordant de plis révèle une longue absence.
- Votre domicile doit paraître habité ; demandez que l'on ouvre régulièrement les volets et créez l'illusion d'une présence, à l'aide d'un programmeur pour la lumière, la télévision, ...
- Ne laissez pas de message sur votre répondeur téléphonique qui indiquerait la durée de votre absence. Transférez vos appels sur votre téléphone portable ou une autre ligne.

Enfin, sachez qu'il existe un dispositif qui consiste à signaler votre absence à la

**Gendarmerie de Bouclans : 03 81 55 20 07**

Des patrouilles pourront ainsi régulièrement passer par votre domicile. Vous pouvez ainsi solliciter les conseils et la vigilance renforcée des forces de l'ordre toute l'année, pour partir tranquilles ! **Bon été et bonnes vacances !**

## ET SUR LA ROUTE ?



### •Le casque

Les enfants de moins de 12 ans doivent obligatoirement porter un casque à vélo, qu'ils soient conducteurs ou passagers (décret n° 2016-1800).

Les adultes transportant ou accompagnant les enfants pourront être sanctionnés, en cas de non-port de casque par ces derniers, par une amende prévue pour les contraventions de 4<sup>ème</sup> classe (135 €)

### Et pourquoi seulement les enfants ?

Il y a aussi des **adultes** qui tombent et qui peuvent se blesser gravement.



### Et pourquoi seulement les vélos ?

Il y a aussi des **trottinettes**... il y en a même qui dévalent les rues en pente, façon slalom, avec sauts sur les trottoirs, risquant des chutes à chaque virage !

Et les "Oxboards", "Hoverboards" et autres engins à 2 roues qui roulent tout seuls, et sur lesquels on n'a pas le droit de perdre l'équilibre !

Alors, d'accord, ce n'est pas dans la loi, donc ce n'est pas obligatoire, mais cela peut vous sauver la vie.



**Oui au casque pour tous !**

### •La sécurité des piétons

Selon l'article R 415-11 du Code de la Route, tout conducteur est tenu de céder le passage au piéton s'engageant ou manifestant clairement l'intention de traverser une chaussée ou une aire piétonne. Cette règle est valable **sur les passages piétons ET à une distance de 50 m. de ceux-ci.**

Le non-respect de ces règles est puni de l'amende prévue pour les contraventions de 4<sup>ème</sup> classe. (135 €).et, éventuellement, d'une suspension de trois ans au plus du permis de conduire, ainsi qu'une réduction de 4 points du permis de conduire.

Ça, c'est la loi... Mais on peut aussi agir, tout simplement en bon-ne citoyen-ne !

Par exemple, en stationnant sur un trottoir (à plus forte raison si c'est interdit), pensez que vous obligerez les handicapés en fauteuil, les petits en poussette, les enfants en draisienn... à descendre du trottoir au risque de chuter ou d'être heurtés par un véhicule circulant !



**Il vaut mieux perdre une minute que briser une vie !**



### **Mot d'enfant** (authentique)

Marie (5 ans) et Nicolas (3 ans) sortent de la maternelle avec leur maman qui leur fait faire un petit détour pour être bien au niveau du passage piéton. Nicolas demande : "Mais pourquoi on est toujours obligé de passer là ?".

Réponse de Marie (sur un ton très "docte") : "Comme ça, même si tu te fais écrabouiller, c'est toi qui as raison"



# PRÉVENTION CONTRE LES VOLS "A LA ROULOTTE"



**GENDARMERIE NATIONALE**  
**Protégez vos véhicules**



- Verrouillez systématiquement les portières et les vitres de votre automobile
- N'y laissez aucun objet en évidence (GPS, CD, clés, sacs à main, portefeuille, téléphone portable...)
- Même lors d'un arrêt de courte durée, enlevez les clés de contact et verrouillez les portières
- Conservez vos clés de véhicule en un lieu éloigné de l'entrée de votre habitation

## CANICULE



L'exposition d'une personne à une température extérieure élevée pendant une période prolongée, sans période de fraîcheur suffisante pour permettre à l'organisme de récupérer, est susceptible d'entraîner de graves complications par dépassement des capacités de régulation thermique du corps humain.

Les périodes de fortes chaleurs sont alors propices aux pathologies liées à la chaleur, à l'aggravation de pathologies préexistantes ou à l'hyperthermie, surtout chez les personnes fragiles.

Si vous êtes une personne âgée, isolée ou handicapée, pensez à vous faire inscrire sur le registre de la Mairie.

N'hésitez pas à demander à l'un de vos proches ou à un voisin d'effectuer la démarche à votre place, ou à **téléphoner au 03 81 55 71 31**. Une aide vous sera apportée en période de canicule.

Si vous voyez une personne victime d'un malaise ou d'un coup de chaleur, **appelez immédiatement les secours en composant le 15**.

**BUVEZ BEAUCOUP D'EAU !**

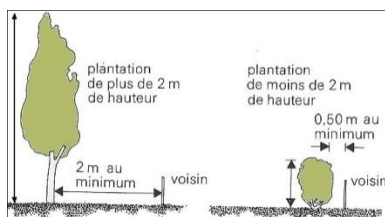


## VOIRIE

Avec le printemps qui s'annonce, il n'est pas inutile de rappeler quelques règles concernant les haies vives en limite de propriétés, la tonte des pelouses, ainsi que les travaux domestiques bruyants.

Les plantations sont libres chez soi, mais soumises à des règles **incontournables** vis-à-vis des voisins et de la voie publique.

À défaut d'usages locaux ou d'arrêté municipal spécifique, c'est le Code Civil qui s'applique, selon croquis ci-contre.



<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F614>

Si les plantations ne respectent pas les distances légales, il peut être exigé qu'elles soient arrachées ou réduites à la hauteur légale, sauf si les plantations contestées existent depuis au moins 30 ans. De trop nombreuses clôtures végétales ne répondent pas à la législation en vigueur et sont trop souvent génératrices de gêne mettant en danger les piétons, voire encouragent le malfrat à opérer derrière un rideau végétal important.

Leur diversité est sans limite ; voici quelques exemples locaux :



*Haie  
"sans souci"*



*Haie  
aérienne*



*Haie  
contraignante*



*Haie  
rigoureuse*

Enfin, les travaux de bricolage ou de jardinage, réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils causant une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que les tondeuses à gazon, tronçonneuses, nettoyeurs haute pression... ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30
- les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00

Il en va de la responsabilité de chacun et, à défaut du taillage des haies, **une peine d'amende sera prononcée**, y compris pour les dépôts sauvages des végétaux en forêt. Revalorisons-les en déchetterie !



**Bon printemps, bel été et soyez fiers de vos plantations qui mettent aussi en valeur vos mitoyennetés !**

# SPÉCIAL JEUNES

## LES "TAP" (Temps d'Activités Périscolaires)

### Note de la rédaction :

Nous n'avons pas pu rencontrer des enfants dans toutes les activités proposées dans le cadre de ces TAP et la semaine du 5 au 10 juin.

De la même façon, tout ce qu'ils nous en ont dit n'est pas retranscrit: ils étaient en tous cas, pour beaucoup, très fiers et étonnés qu'une "journaliste" (amateur, précisons) s'intéresse à ce qu'ils font. Ce furent de beaux moments !

Le moins que l'on puisse dire, c'est que ces activités génèrent une belle effervescence, que les activités sont très variées, mais que parfois avec un nombre important d'enfants, ce n'est pas cool pour les encadrants !

Ils sont parfois professionnels mais ils sont aussi des bénévoles engagés dans des clubs sportifs faisant partager leur passion et donnant de leur temps.

C'est pas chouette ?

### Le CLSH et périscolaire 2016 en quelques chiffres..

Les dépenses 2016 (fonctionnement et investissement) se sont élevées à 371 127 €.

Parmi les investissements : le renouvellement du minibus et lave-vaisselle.

Les parents utilisateurs de service ont participé à hauteur de 51,22% soit 190 122 €.

La CAF (CEJ et fonds d'aide aux TAP...) participe à hauteur de 28,48% soit 105 721 €.

La Commune participe à hauteur de 20,28 % soit 75 283 €

Les TAP, mis en place à la rentrée scolaire 2014, vivent peut-être dans la forme actuelle, leur dernière année.

Ils ont permis de faire découvrir aux jeunes Saônois diverses activités culturelles (cinéma, photographie, lecture...), artistiques (travaux manuels...), sportives (judo, karaté, hand, basket, rugby, tir à l'arc...).

Tous les encadrants ont, grâce à leur bonne humeur et leur professionnalisme, fait de ces TAP un moment apprécié des enfants et on peut le dire une belle réussite.

### **Merci à tous.**

Durant l'année scolaire 2017-2018, une réflexion sera menée sur le devenir de ces nouveaux rythmes scolaires impactant l'existence même des TAP.

*Valérie Courcier*

*5<sup>ème</sup> adjointe - Vie scolaire et action culturelle*



### Ce qu'en disent les enfants : ambiances...

- Basket : *Le prof s'occupe bien de nous* (Rémi)
- Judo : *On apprend plein de prises* (Louise)
- Basket : *Ça me fait courir et j'aime bien* (Gabrielle)
- Tir à l'arc : *Je fais de la précision* (Antoine)  
*Je n'aime pas trop : je voulais faire du roller* (Ulysse)
- Bibliothèque : *J'aime lire et là on est au calme* (Suzon et Mahaut)
- Chistera : *C'est un peu comme au tennis* (Charlie)
- Raquettes : *J'aime bien les jeux de raquettes, comme chez ma tata avec Marius* (Jules)
- Roller : *J'aurais aimé faire du vélo ou de la trottinette* (Daphnée)
- Cinéma : *On tourne dans plein d'endroits et dans les champs, c'est amusant* (Rayyana)  
*J'aime tourner des scènes et il y a une bonne ambiance* (Adèle et Loélie)  
*On apprend plein de choses en regardant des films* (Enzo)
- Jardinage : *Le jardin, c'est bien parce qu'après, on pourra manger des légumes* (Ella)

## CONTES À L'OUTO

Autour de Catherine Jacquot, conteuse bénévole, les enfants partagent *Les Contes de la Volga* illustrés par deux matriochkas réalisées par les soins de Brigitte, notre bibliothécaire.

Les petits en matinée et les plus grands en soirée.

Prochainement, des contes surprises... avant la rénovation du coin des petits en cours.





## LE CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

### *Quand des jeunes s'investissent ...*

Ils sont huit, élus par leurs pairs pour deux ans : Julie, Margaux, 2 Arthur, Manon, Marine, Rawad et Aurélien. Depuis un peu plus d'un an, ils constituent le Conseil Municipal des Jeunes de Saône.

Élèves du primaire, collégiens ou lycéens, ils ont accepté de consacrer du temps et de l'énergie au service de la collectivité.

**Pourquoi ?** Pour que leur regard de jeunes puisse être posé sur leur vie de Saônois et donner lieu à des réalisations pour les jeunes mais aussi parce que c'était un défi ou une simple envie de voir, de s'essayer à une responsabilité, de vivre une expérience collective.

**Comment ?** Ils sont accompagnés de Luc Bandelier, adjoint en charge de l'animation.

Leurs rencontres ne sont pas au rythme des conseils municipaux, mais ils ont déjà pu discuter de leurs idées, mettre à jour un projet qui leur tient à cœur : proposer un espace de jeux à tous : un terrain multisports où plusieurs sports peuvent se pratiquer : baskets, foot, hand, jeux....

Ils ont vu des réalisations notamment à Mamirolle et trouvent cet endroit très utilisé et un chouette lieu de rencontres.

Aussi, il a fallu travailler le projet : les plans, les équipements, les coûts, le lieu... Pour l'heure, le Conseil Municipal a voté favorablement et dédié les crédits correspondants.

Les jeunes mettent au point les règles d'occupation du lieu et ils insistent sur le nécessaire respect qui doit en permettre une bonne utilisation. Le lieu est encore à définir précisément.

Ce projet nourrit leur motivation et ils attendent avec une certaine impatience une réalisation vraisemblablement en 2018 ; elle récompensera leur investissement et pourrait être pour les adultes, une belle image de la jeunesse saônoise.

*D'après entretien réalisé avec Julie et Margaux : qu'elles en soient ici remerciées.*

## SORTIE "NATURE" EN COMPAGNIE DES CHASSEURS

Depuis plusieurs années déjà, Alain Le Roux, président de l'ACCA de Saône fait équipe avec quelques bénévoles chasseurs, dont Bernard, Samuel et Alain pour encadrer des petits groupes d'enfants du périscolaire. Ils sont initiés à quelques travaux manuels et autres bricolages dont des perchoirs, mangeoires, nids, voire des plantations de haies dont chaque arbre est baptisé du prénom de l'enfant qui a contribué à sa plantation.

Ce vendredi de vacances de février a permis la réalisation de mangeoires pour petits oiseaux de nos jardins. Samuel Riard, en pédagogue averti, a fait une présentation des diverses espèces d'oiseaux susceptibles de fréquenter nos jardins et pelouses et a mis en route le processus de fabrication des mangeoires.



En amont, chacun avait récupéré des bouteilles ayant contenu de l'eau minérale et les chasseurs avaient apporté quelques autres fournitures indispensables. Sous le regard intéressé de Marie-Christine Le Du, directrice, les enfants ne perdent pas une miette des explications.

Après deux heures de manipulations, découpages et pose de ruban adhésif, les mangeoires sont opérationnelles et estampillées au prénom de l'enfant. Chacun n'est pas peu fier d'exhiber sa réalisation.

A l'issue, une petite collation a été préparée et servie par les chasseurs.



Dès 14h00, reprise des activités, en plein air cette fois-ci, puisqu'il était question d'aménager les nichoirs et pondoirs installés sur les étangs gérés par la fédération des chasseurs et l'ACCA de Saône.

Les enfants, attentifs aux explications, ont très bien compris l'intérêt de l'intervention de l'homme qui facilite ainsi la reproduction du canard colvert dans un espace privilégié et protégé.



Le petit pain garni de barres chocolatées a conclu cette journée, chacun promettant de revenir à la première occasion.



*Alain Josselin  
Secrétaire ACCA de Saône*



## DES SAÔNOIS-E-S QUI MÉRITENT D'ÊTRE CONNU-E-S

### ALAIN FÈVE

Alain Fève (Le Chanet Photo), est l'un des 4 photographes professionnels de Bourgogne Franche-Comté à avoir mérité le titre de "Portraitiste de France 2017"

Ce titre, valable 4 ans, est décerné tous les deux ans par le Groupement National de la Photographie Professionnelle, et témoigne de la haute qualité du travail du photographe.

Un jury composé de professionnels de l'image avait à juger les envois des concurrents, composés de 12 photos dans les catégories : "femme enceinte avec compagnon", "enfant jusqu'à 10 ans", "adulte de plus de 60 ans", "famille", 4 portraits libres et 4 mariages.



182 photographes de métropole et d'outre-mer ont donc brigué ce titre très convoité, seuls 126 ont été retenus sur les critères de l'impact visuel, le fameux "effet waouh !", la composition, l'expression du sujet, la maîtrise de la lumière, la technique, le traitement de l'image, la qualité du tirage et la présentation du dossier.

Pour la région Bourgogne Franche-Comté, sur 8 présentés, 4 lauréats : 2 Franc-Comtois et 2 Bourguignonnes :

Leur diplôme leur a été remis le 21 mai dernier. Ils pourront l'afficher avec fierté, outre la satisfaction d'être reconnus par leurs pairs, c'est le gage pour leurs clients d'avoir affaire à un professionnel de haute qualité dont le travail ne les décevra pas.

### FLORA ROGEBOZ



Saône est fière de Flora Rogeboz. La jeune danseuse qui a vécu dans la commune et y revient régulièrement pour des stages de danse, s'est fait remarquer à New York. C'est au Joyce Theater qu'elle s'est produite avec la compagnie CNDC (Centre National de Danse Contemporaine) d'Angers du 4 au 10 avril dernier.

De son bac danse au conservatoire de Besançon en 2001, où elle obtient son EAT (examen d'aptitude technique pour être professeur de danse), à son intégration, en 2013, au CNDC Robert Swinson à Angers, elle est passée par le conservatoire supérieur de Paris, où elle obtient le diplôme d'études chorégraphiques, puis une licence d'art du spectacle.

Début mai 2017, on a pu la voir animer un stage de danse avec l'association "Cats Danse" dont la présidente est sa mère, Catherine Rogeboz, elle aussi danseuse professionnelle.

*La municipalité a souhaité profiter de cette occasion pour honorer Flora, qui a donc été reçue en mairie, avec sa mère, par Yoran Delarue (voir photo ci-contre) et de nombreuses personnalités de la commune*



Photo: Yi-Chun Wu

Solene Herault, Clara Freschel, Adrien Mornet, Flora Rogeboz dans un spectacle de Robert Swinston pour la Compagnie CNDC-Angers.



Flora



La Diagonale du Doubs a réalisé sa 21<sup>ème</sup> édition dimanche 30 avril 2017.

Cette journée fut une réussite à tous les niveaux. La nouvelle configuration de cette manifestation, qui intégrait pour la première fois des randonnées pédestres, a généré un engouement toujours aussi important.



Le bénévolat, crucial pour une telle réalisation, ainsi que les soutiens de tous bords sont à mettre en avant pour que la satisfaction des participants soit totale et complète.

**Un grand merci à toutes et à tous !**

*DIAGONALE du DOUBS*

## saônorités



**MERCI !**

Merci à toi festivalier, bénévole, musicien, intermittent, partenaire, école de musique, commune, collectivité. VOUS avez fait de l'édition 2017 de Saônorités une magnifique réussite. Merci de nous accompagner dans cette aventure. Nous vous donnons rendez-vous l'an prochain !

*Le comité d'organisation*



# LES ACTIVITÉS A SAÔNE



## VOYAGE DES SENIORS ANCV/ CCAS DE SAÔNE

À l'heure où nous imprimons ce numéro, il reste 5 places disponibles pour le voyage des Séniors qui aura lieu du 16 au 23 Septembre prochain à ANGLET (Biarritz). Si vous êtes intéressés, merci de contacter la Mairie au 03.81.55.71.31. Important : ces places ne peuvent être attribuées qu'à des personnes imposables, les crédits alloués par l'ANCV étant désormais épuisés".

Antoinette Le Bras



### AVALFORT

### RANDONNÉE "LES OUVRAGES FORTIFIÉS EN HAUT DE MONTFAUCON"

Samedi 1<sup>er</sup> juillet

Des travaux importants de débroussaillage et mise en valeur ont été réalisés. A découvrir : le fossé de la redoute Donzelot, le fort Warol et son fossé dégagé, le poste optique, les encuvements de la batterie contre aéronaves, les blockhaus de 1934, la batterie de la Carrière.

**RDV au belvédère de Montfaucon à 10h00**

(chaussures de marche, lampe, appareil photo). Infos au 03 81 55 88 18



### ÉCHOS DE LA RANDONNÉE EN ALGAVRE

Des falaises ocre et des plages blondes à couper le souffle,

Des étendues de plantes odorantes pour le plaisir des sens, (700 espèces végétales dans le parc naturel de la côte Vincente) !,

Des forêts d'eucalyptus et de chênes lièges, des landes de bruyères et de cystes en gravissant les monts Picota et Foia, Dans le sable de l'île de Culatra, le village de pêcheurs, Des jus d'orange délicieux,

Une pêche vivrière et la morue aux recettes innombrables Un pays attachant par son hospitalité et sa simplicité.

C'est dans ce coin du Portugal, à la pointe de l'Europe, que sont parties les premières caravelles vers les autres continents.

C'est ce coin que notre groupe de 16 marcheurs a sillonné une semaine

Des moments inoubliables avec Lionel, notre guide, un professionnel qui connaît le pays sous toutes ses facettes et des personnes agréables et solidaires.

Merci à Annie qui nous a concocté ce séjour tellement chouette.

Nul doute que la prochaine escapade est déjà dans les têtes ! Madère pourquoi pas ?

Pour le groupe  
Brigitte et Monique



## SPORTS VACANCES SAÔNE 2017

### COUP D'ENVOI DÉBUT JUILLET

Notre Centre de Loisir **SPORTS VACANCES SAÔNE** (ou Accueil de loisirs) à vocation sportive, proposant l'initiation, le perfectionnement mais avant tout le plaisir de pratiquer une multitude d'activités sportives dans une ambiance sympathique, le tout encadré par des animateurs diplômés, ouvrira cette année ses portes

**du LUNDI 10 JUILLET au VENDREDI 28 JUILLET.**

**INSCRIPTIONS EN JUIN : du 2 au 30 JUIN 2017**

#### • Inscriptions et renseignements sur place :

**LUNDI - MERCREDI - VENDREDI : 06.80.41.18.80.**

#### • À partir du VENDREDI 2 JUIN :

**Permanence d'inscriptions** à l'ancien gymnase de Saône (dans la salle du fond) **tous les LUNDI, MERCREDI, VENDREDI** du mois de JUIN de 17H30 à 19H30.

**ATTENTION !** Cette année l'école se termine le **VENDREDI 7 JUILLET** au soir et Sports Vacances débute le **LUNDI 10 JUILLET**.

• A partir du **LUNDI 10 JUILLET** inscriptions sur place au gymnase de 8H30 à 10H00 (dans la limite des places disponibles)

*L'équipe de Sports Vacances Saône.*



### RANDONNÉES PÉDESTRES

### LES FOURGS (LE SENTIER DES BORNES)

**A.M.I.C.A.L.E. de Saône.** 15 km. 250 m. 5 h.

**Dimanche 24 septembre**

**Parking de l'Outo, RDV 8h15, dép. 8h30.**

Covoiturage, repas tiré du sac. Report ou annulation en cas de météo défavorable. Carte de l'Amicale obligatoire + cotisation annuelle : 5 € / personne.

Contacts : Annie Praom : 06 04 02 48 38 / 03 81 55 80 27



### OPÉRATION BRIOCHES

**du lundi 2 au dimanche 8 octobre**

Par votre participation, vous apportez une aide importante sur certains équipements pour les établissements qui accueillent les personnes vulnérables.

Pour 2017, les fonds collectés nous permettront encore d'améliorer l'accessibilité des personnes handicapées à la cité et à l'amélioration de leur cadre de vie, vaste chantier ! Ils serviront aussi à favoriser l'accès des personnes handicapées aux nouvelles technologies et à développer des activités thérapeutiques et culturelles

**FORUM DES ASSOCIATIONS - Espace du Marais**  
**Samedi 2 septembre (de 14 à 16 h).**

Dans le cadre de l'organisation de sa bourse annuelle aux vêtements, l'association des **LOUSTIQUES DU MARAIS** est à la recherche de :

- cintres pour vêtements d'enfants
- cintres à pinces.

Merci beaucoup  
Contact : 03 81 55 77 19

## Que vous passiez vos vacances



à la montagne



à la mer

à la campagne



tranquillement dans votre jardin

ou n'importe où, en France ou dans le monde entier,



### Mairie de SAÔNE

tél. 03 81 55 71 31  
fax 03 81 55 89 58  
email [contact@saone.fr](mailto:contact@saone.fr)  
site internet [www.saone.fr](http://www.saone.fr)  
 Commune de Saône

### SAÔNE Actu

Directeur de publication : Yoran Delarue  
Responsable de rédaction : Luc Bandelier  
Équipe de rédaction : Monique Billamboz  
Anne Chrétien  
Alain Josselin  
Jérôme  
Tef  
Crédit photos : Foto Grafia